Ecrit par Echo du Mardi le 18 mai 2022

SEL PHARMACIE VIDAL SARL

Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 29 novembre 2026
Département : Vaucluse
Cette annonce paraîtra le 18 mai 2022 sous réserves d'incidents

Timothy STORRAR Avocat spécialiste en Droit Fiscal et Droit Douanier S.A.R.L. GRAHAM STORRAR AVOCATS ASSOCIES Société d'avocats au Barreau d'Avignon 2, rue CARNOT – 84000 AVIGNON

SEL PHARMACIE VIDAL Société à responsabilité limitée transformée en société par actions simplifiée Au capital de 30 000 euros Siège social : 13 RUE SAINT AGRICOL 84000 AVIGNON 822 950 689 RCS AVIGNON

AVIS DE TRANSFORMATION

Aux termes d'une délibération en date du 2.05.2022, l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés, statuant dans les conditions prévues par l'article L. 227-3 du Code de commerce, a décidé la transformation de la Société en société par actions simplifiée à compter du même jour, sans création d'un être moral nouveau et a adopté le texte des statuts qui régiront désormais la Société. La dénomination de la Société est modifiée pour devenir : VRA SERVICES. Son siège social est transféré 30, Avenue de Libération, 30450 GENOLHAC. Son objet est modifié, et deviens : - Toutes prestations de services de conseil ou de consulting en management et gestion d'entreprises ; - Le négoce, en gros ou au détail, de tous produits ou services ; - Toutes prestations de pilotage fluvial ou maritime ; - Toutes activités évènementielles ; Sa durée et les dates d'ouverture et de clôture de son exercice social demeurent inchangées. Le capital social reste fixé à la somme de 30 000 euros. ADMISSION AUX ASSEMBLÉES ET

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !

Ecrit par Echo du Mardi le 18 mai 2022

DROIT DE VOTE : Tout associé peut participer aux assemblées sur justification de son identité et de l'inscription en compte de ses actions. Chaque associé a autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. TRANSMISSION DES ACTIONS : La cession d'actions au profit d'associés ou de tiers doit être autorisée par la Société. Madame Nicole VIDAL a cessé ses fonctions du fait de la transformation de la Société. Sous sa nouvelle forme de société par actions simplifiée, la Société est dirigée par : PRESIDENT : Madame Nicole VIDAL, demeurant 30, Avenue de Libération, 30450 GENOLHAC. DIRECTEUR GENERAL : Monsieur Denis VIDAL, demeurant 30, Avenue de Libération, 30450 GENOLHAC. Pour avis Le Président

3953823 Publié le 18/05/2022

Pour toujours en savoir plus, lisez **www.echodumardi.com**, le seul média économique 100% Vaucluse habilité à publier les annonces légales, les appels d'offres et les ventes aux enchères !